



Direction de la voirie et des déplacements

Service des canaux

Service de la Navigation du Réseau Fluvial de la Ville de Paris

AVIS À LA BATELLERIE

N° 2020 / 17 bis

RÉSEAU FLUVIAL PUBLIC DE

LA VILLE DE PARIS

En application de l'article 1^{er} du décret n°2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19, les usagers du réseau fluvial de la Ville de Paris sont informés de l'ouverture du canal Saint-Martin et du canal de Saint-Denis afin de répondre aux besoins dûment énumérés. La navigation est maintenue, les temps de passage peuvent être toutefois augmentés.

La navigation sera donc assurée sur l'ensemble du réseau fluvial de la ville de Paris en mode dégradé.

Le service des canaux présente ses excuses pour la gêne éventuelle qui pourrait être occasionnée aux usagers.

Paris, le 17 mars 2020

Christelle GODINHO



**L'Ingénieur en Chef
Cheffe du Service des Canaux
Cheffe du Service de la Navigation
du Réseau Fluvial de la Ville de Paris**